

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
04 13 31 22 72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 AVRIL 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles :
répartition de crédits.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles a pour but de permettre aux communes ou à leurs groupements la mise en place d'études technico-économiques ou d'actions d'animation en faveur du maintien de leur territoire agricole.

Ce fonds peut intervenir jusqu'à hauteur de 60 % du montant prévisionnel du coût de l'étude ou des actions envisagées.

Le Pays d'Arles est un territoire fortement agricole. Cette filière représente un enjeu majeur de développement local. L'agriculture du Pays d'Arles est extrêmement diversifiée et représentative de l'identité et des savoir-faire provençaux.

De nombreuses productions du Pays d'Arles ont une image d'excellence le plus souvent identifiée par un signe de qualité (Appellation ou Indication d'Origine Protégée, marque Parcs...).

Par ailleurs, ce territoire se caractérise par la présence de plusieurs outils structurants, le marché d'intérêt national de Provence, le marché de demi-gros de Saint-Etienne-du-Grès, la zone d'activité agro-alimentaire du Roubian à Tarascon, mais aussi par une position géostratégique au carrefour des grands axes de communication et à l'interface avec d'importantes zones urbaines (Métropole Aix-Marseille, Nîmes, Avignon...).

Malgré tout, cette agriculture, soumise aux aléas climatiques, à la concurrence internationale, à l'augmentation des charges, aux difficultés d'organisation de ses filières et à la rareté du foncier agricole disponible, connaît des fragilités structurelles qui nécessitent un accompagnement des pouvoirs publics. Ainsi, les élus du territoire ont souhaité définir une stratégie de soutien à ce secteur primordial, tant sur le plan de l'économie et de l'emploi que sur le plan du patrimoine naturel et culturel : la charte agricole du Pays d'Arles.

La finalité de cette charte est de permettre à l'agriculture du Pays d'Arles de reprendre sa place de « grenier agricole » en s'appuyant sur une production de qualité, afin de mieux répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain, à l'échelle du grand territoire, mais aussi au plan national et international.

En 2019, un crédit de 46 000 € a été octroyé au Pays d'Arles pour l'animation de sa charte. Pour 2020, en plus de la mission du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) d'animation du projet alimentaire territorial, il est question de poursuivre les actions autour de 4 axes :

- Accompagner les communes dans la restauration collective durable tout en favorisant la structuration des producteurs et en réduisant le gaspillage ;
- Développer et diversifier les débouchés commerciaux pour les agriculteurs, notamment dans le cadre de la gestion de l'abattoir de Tarascon par une coopérative d'éleveurs ;
- Favoriser des pratiques agro-environnementales en mettant en œuvre, de façon expérimentale, des paiements aux exploitants pour services environnementaux tels que prévus dans le cadre de la nouvelle PAC tout en renforçant l'appui technique aux exploitants par les CETA (centres d'études techniques agricoles) autour de l'agro-écologie, des circuits courts et de l'innovation ;
- Soutenir la promotion collective des productions sous signe de qualité au travers du collectif de producteurs « entre Alpilles et Camargue ».

Il est proposé, dans le cadre du Fonds d'assistance aux communes pour l'aménagement et la gestion agricoles d'accorder la somme de 46 000 € au PETR du Pays d'Arles sur un coût de 236 704 € (19 %) pour l'animation de sa charte agricole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL